

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf juillet.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : le 22 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 11

Procurations :

M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Mme Jessica GATTE donne pouvoir à Mme Audrey MEUNIER

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Audrey MEUNIER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme Audrey MEUNIER

OBJET : LOCATION COMMERCIALE DE L'AUBERGE VALLEE DE LA GORRE

Considérant que Mme PARR DENISE cède son fonds de commerce à la **SARL AUBERGE DE LA VALLEE DE LA GORRE** à compter du 01 août 2025, et qu'il convient, dans ce cadre, de conclure un contrat de location de l'auberge communale avec ladite société,

Considérant qu'il convient de déterminer les conditions financières de la location commerciale,

Monsieur le Maire propose, d'accepter la reprise du fond de commerce et de conclure un bail commercial d'une durée de 9 ans révisable tous les 3 ans, de fixer le loyer mensuel à 400 € HT et de consentir à une période De 6 mois de gratuité afin de favoriser l'implantation de l'activité pendant la période estivale,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de louer** l'auberge Vallée de la Gorre à la **SARL AUBERGE DE LA VALLEE DE LA GORRE**
- **d'établir** un bail commercial d'une durée de 9 ans, révisable tous les 3ans, à partir du 01 août 2025.
- **de fixer** le loyer mensuel à 400 € HT,
- **d'accorder** une gratuité de 6 mois de loyer afin de favoriser l'installation de l'activité commerciale,
- **de désigner** Maître ELODIE LASVERGNAS, Notaire à SAINT-VICTURNIEN pour établir le contrat de location,

Accusé de réception en préfecture
087-218713501-20250729-DELIB030_2025-DE
Reçu le 31/07/2025



N° 030 2025

- **d'autoriser** M le Maire à signer le bail à intervenir et tout autre document annexe et de lui donner tout pouvoir pour ce faire.

Fait à Saint-Auvent le 29 juillet 2025

Le Maire

Bruno GRANCOING

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

En Préfecture le : 31/07/2025

De la publication le : 31/07/2025

